DECISION N° 20261102_P_109
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population
Objet : Signature d'un contrat de cession avec « L'ASSOCIATION ALPES CONCERTS » pour 5 représentations musicales avec Ingrid Marlinge destinées aux enfants de 0 à 3ans fréquentant la crèche Croq'Malice à Saint Ferréol d'Auroure et la crèche Les Matrus à Saint-Didier-en-Velay.

N° 20261102_P_109

Le Président,

Décide

De signer un contrat de cession avec :

OBJET

L'ASSOCIATION ALPES CONCERTS
1 Rue du moulin
38120 FOURNIL CORNILLON

Pour la mise en place de 5 séances de représentations musicales avec Ingrid Marlinge destinées aux enfants de 0 à 3 ans fréquentant la crèche Croq'Malice à Saint Ferréol d'Auroure et la crèche Les Matrus à Saint-Didier-en-Velay.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Dates : Du mois de novembre au mois de décembre 2026
Lieux : Crèche Croq'Malice à Saint Ferréol d'Auroure et crèche Les Matrus à Saint-Didier-en-Velay.
Participants : Enfants de 0 à 3ans fréquentant les 2 crèches communautaires.

Montant : 1000€ TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 2 novembre 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

Pour le Président empêché
Le 2ème Vice-Président
Daniel Durieux

AR Prefecture

043-244301131-20261102-20261102_P_109-AU
Reçu le 05/11/2026